

DISPOSITIF



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN CAS DE RISQUE DE DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE PDP

CONTEXTE

L'accompagnement social est essentiel pour les salariés confrontés à des difficultés de santé, de handicap, de conditions de travail qui pourraient compromettre leur capacité à rester en emploi, ainsi que dans la prévention des situations à risque pouvant entraîner des coûts importants pour l'entreprise (absentéisme, turnover, perte de productivité).

OBJECTIFS

- Maintenir le travailleur en emploi.
- Accompagner et informer l'employeur, dans une situation où un travailleur est concerné par un risque de désinsertion professionnelle.

DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

- Evaluer la demande et la situation du travailleur.
- Etablir un diagnostic socio-professionnel pour identifier les freins et les leviers d'action.
- Informer sur l'existence des dispositifs et des partenaires du maintien en emploi et l'orienter si besoin.
- Accompagner le travailleur dans la mise en œuvre des solutions identifiées et en coordination avec les partenaires et les équipes pluridisciplinaires de l'APST41.
- Evaluer les résultats obtenus et réajuster les actions en fonction des nouvelles données ou des obstacles rencontrés.

Offre socle

Compris dans la cotisation

Pour qui ?

Toutes les structures adhérentes à l'APST41 et leurs salariés.

Intervenants

L'assistante sociale et conseillère du travail en coordination avec les équipes pluridisciplinaires.

Durée

Entretiens individuels de 1h et accompagnement si besoin.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Contactez directement votre médecin du travail.

CONTACTEZ-NOUS :

02 54 52 41 41